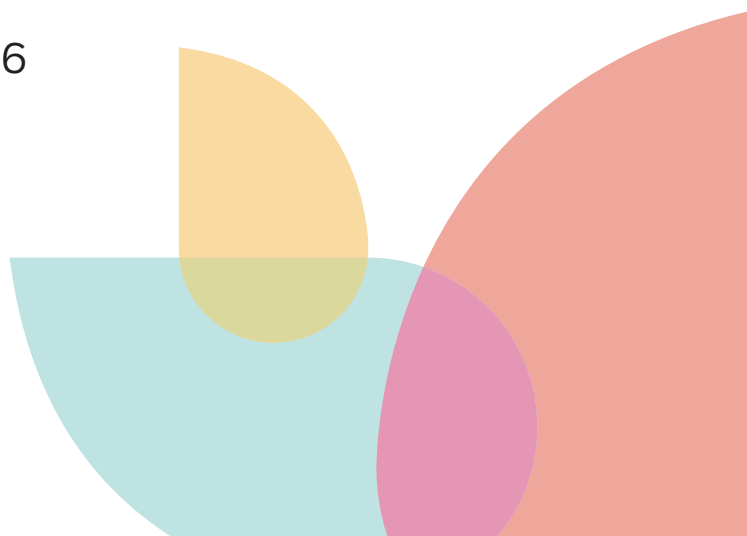




LES ARTS ET LA CULTURE POUR TOUS LES MANITOBAINS

PRIORITÉS STRATÉGIQUES 2024-2026





INTRODUCTION

En 2021, le Conseil des arts du Manitoba a publié *Les arts et la culture pour tous les Manitobains*, un rapport qui résumait nos priorités stratégiques pour la période de 2021 à 2023. Ce document comprenait une nouvelle vision, un nouvel objectif et de nouvelles valeurs ainsi que trois priorités stratégiques, notamment la diversité et l'équité, les arts dans nos communautés et la durabilité de l'environnement; il a servi de cadre permettant au CAM de passer à un modèle de financement des arts et de la culture plus équitable au Manitoba.

Afin de veiller au soutien et à la stabilité des importants travaux en cours, le CAM a renouvelé et précisé ces priorités pour la période de 2024 à 2026. Notamment, les arts dans nos communautés a désormais été intégrée à la priorité équité et diversité, car nous reconnaissons qu'une communauté peut être définie sur la base de la culture, de la géographie, des capacités, de l'identité et plus encore.

Alors que nous mettons à profit le travail réalisé au cours des deux dernières années, il est important de reconnaître les progrès qui ont été réalisés dans chacun des trois domaines prioritaires :

Équité et diversité :

- Le budget du programme Autochtone 360 du CAM a été doublé, passant de 200 000 \$ à 400 000 \$.
- Le système d'identification volontaire du CAM a été mis à jour. Cela nous permet de suivre de façon plus précise la répartition des subventions aux particuliers.
- Les évaluateurs issus des groupes qui ont droit à l'équité étaient majoritaires au sein des comités d'évaluation du CAM.
- En partenariat avec The Winnipeg Foundation, nous avons lancé un programme dédié aux

leaders autochtones, noirs et de couleur (PANDC) dans le domaine des arts.

- Le programme Soutien - Fonctionnement du CAM a été révisé de façon à mettre l'accent sur l'impact, l'inclusion et la stabilité organisationnelle.

Les arts dans nos communautés

- La transition des programmes de l'ancienne Direction des arts vers l'environnement des subventions du CAM a été achevée. À la suite de cette transition, la valeur égale que le CAM accorde aux « arts communautaires » et aux « arts professionnels » est désormais claire.
- Le personnel du CAM est allé rencontrer des clients dans plus de 20 communautés à l'extérieur de Winnipeg.
- Le budget du programme Artistes dans les collectivités du CAM a été doublé, passant de 200 000 \$ à 400 000 \$.
- La révision du programme Soutien - Fonctionnement du CAM comprenait un domaine consacré au renforcement des communautés visant à reconnaître l'importance du travail des organismes qui s'intéressent principalement à la santé et au bien-être de leurs communautés.

Durabilité de l'environnement

- Le CAM a entrepris une « évaluation environnementale » afin d'améliorer sa capacité et de trouver de meilleures façons de fonctionner à faible intensité carbonique.
- La révision du programme Soutien - Fonctionnement du CAM comprenait une question sur les actions et les intentions des clients visant à réduire leur empreinte carbone.



VISION

Une province du Manitoba où les arts et la culture sont au cœur de la vie communautaire.

OBJECTIF

Le Conseil des arts du Manitoba fournit les moyens financiers nécessaires à la création et au partage des arts et de la culture au profit de tous les Manitobains.

VALEURS

ÉQUITÉ

Le CAM s'efforce d'offrir du financement, des programmes et des politiques qui sont équitables pour tous. Nous reconnaissons que certains groupes font face à des obstacles et que, pour ces groupes, réaliser l'équité peut nécessiter des mesures ciblées.

COLLABORATION

Le CAM s'emploie à établir des partenariats afin d'utiliser efficacement ses ressources, atteindre des objectifs communs et maximiser son impact. Nous valorisons une approche collaborative dans le travail des bénéficiaires de financement du CAM.

DIVERSITÉ

Le CAM valorise les différences présentes parmi tous les Manitobains et s'efforce que cette diversité soit représentée dans les œuvres que nous appuyons.

OBLIGATION DE RENDRE DES COMPTES

Le CAM est toujours à l'écoute des intervenants et prend des décisions au nom des citoyens du Manitoba.

CRÉATIVITÉ

Le CAM apprécie l'expression originale des idées dans le travail que nous accomplissons et dans les projets que nous sommes fiers de financer.



PRIORITÉS STRATÉGIQUES 2024-2026

ÉQUITÉ ET DIVERSITÉ

En tant que bailleur de fonds pour les arts et la culture au Manitoba, notre travail en matière d'équité et de diversité doit commencer par la répartition des subventions d'une façon qui tient compte de la diversité de notre province. Pour ce faire, il faut reconnaître que certains groupes ont toujours été marginalisés, tandis que d'autres ont été privilégiés. Pour appuyer une répartition équitable des subventions, le CAM entreprend les initiatives suivantes :

N° 1. Établissement de groupes prioritaires

Les groupes prioritaires peuvent faire l'objet de programmes de subvention ciblés, se voir attribuer une pondération supplémentaire lors de l'évaluation de leurs demandes de subvention et contribuer aux mises à jour des politiques et des procédures du CAM.

Les groupes prioritaires au CAM sont les suivants :

- Les peuples autochtones
- Les personnes noires et les personnes de couleur
- Les personnes sourdes ou les personnes qui vivent avec un handicap
- Les francophones
- Les personnes qui vivent à l'extérieur de la région de la capitale
- Les personnes 2SLGBTQ+

Le CAM reconnaît que cette liste ne comprend pas tous les groupes qui ont été marginalisés ou qui font face à des obstacles à l'accès au financement des arts et de la culture. Le CAM reconnaît également que certaines personnes

peuvent appartenir à plus d'un groupe prioritaire.

N° 2. Rééquilibrage des fonds de fonctionnement

Pour aborder la question de l'équité et de la diversité, le CAM doit commencer à corriger les déséquilibres historiques qui existent au sein de son programme Soutien - Fonctionnement.

Le CAM soutient le fonctionnement des organismes artistiques depuis sa première subvention en 1967. Cinquante-sept ans plus tard, le programme Soutien - Fonctionnement appuie 118 organismes grâce à des subventions de fonctionnement annuelles. L'affectation des fonds dans le cadre du programme perpétue les inégalités de plusieurs façons :

- Le programme n'est plus accessible aux nouveaux demandeurs depuis les 20 dernières années. Cette situation a considérablement limité la capacité d'une génération d'organismes artistiques et culturels de se stabiliser et d'atteindre leur plein potentiel. Cela a également empêché les organismes inscrits au programme de se faire évaluer par rapport aux nouveaux organismes, ce qui a entravé l'évolution dans le secteur.
- Des 118 organismes qui participent au programme, seulement 5 ont pour mandat d'appuyer les arts et la culture des communautés racialisées. Un seul organisme a pour mandat d'appuyer les personnes sourdes ou les personnes qui vivent avec un handicap
- 71 % (84) des organismes inscrits au programme se trouvent à Winnipeg. Ces 84 organismes reçoivent 90 % du financement.



- 74 % des fonds de subvention du CAM sont affectés au programme Soutien - Fonctionnement. Il ne nous reste donc que 26 % de notre budget de subventions annuel pour appuyer des particuliers et des projets à l'aide de subventions, notamment Artistes dans les collectivités, Artistes à l'école et Autochtone 360. Cela limite l'appui que nous offrons aux artistes en début de carrière, aux artistes issus de communautés qui ont droit à l'équité et aux artistes qui travaillent à l'extérieur des structures organisationnelles.

Alors que nous entreprenons de rééquilibrer le financement disponible en vertu du programme Soutien - Fonctionnement, il est important de reconnaître en premier lieu de quelle façon le programme a connu un déséquilibre et les défis que nous devons relever pour le rendre équitable.

En 1967, lorsque le CAM a versé ses premières subventions, la politique artistique du Canada était profondément influencée par la culture des colons européens blancs. Le CAM et les organismes qui ont reçu les premières subventions destinées aux artistes étaient le fruit de cette culture. Au cours des prochaines décennies, les systèmes qui renforçaient la domination eurocentrique ont continué de se développer. Il s'agissait de l'éducation en arts dans les établissements d'enseignement postsecondaire, de la distinction faite entre les arts « professionnels » et les arts « communautaires » (qui accordait une plus grande importance aux arts professionnels) et des investissements considérables dans l'infrastructure pour mettre en valeur les arts professionnels à Winnipeg.

Des années 1960 jusqu'à l'an 2000, les organismes qui ont reçu des subventions de fonctionnement du CAM étaient tous des produits de l'eurocentrisme. Étant donné que les budgets du CAM ont constamment augmenté au cours de ces années, il y a eu une augmentation correspondante des subventions de fonctionnement versées à ces organismes. Ces investissements publics réguliers et

croissants ont aidé ces organismes à développer leurs infrastructures et à croître. Aujourd'hui, ces mêmes organismes reçoivent la plus grande partie des fonds du programme opérationnel du CAM.

Au cours de cette période, le gouvernement du Manitoba a fait de petits investissements dans les arts communautaires, principalement à l'extérieur de Winnipeg. Étant donné que les valeurs de l'époque favorisaient les arts professionnels, lesquels étaient pratiqués presque exclusivement à Winnipeg, les investissements publics dans les arts et la culture étaient axés sur les organismes situés à Winnipeg.

En 2019, lorsque le ministère du Sport, de la Culture et du Patrimoine du Manitoba a transféré ses programmes d'exploitation des arts et de la culture au CAM et que ses clients ont été intégrés au programme de fonctionnement du CAM, le déséquilibre des subventions octroyées aux clients à l'extérieur de Winnipeg est devenu évident.

Parallèlement, les artistes et les organismes issus des groupes minoritaires de la province étaient exclus du financement du CAM et des systèmes qui perpétuaient la domination des formes d'art eurocentriques. Ils ont subi de la discrimination systémique à l'égard des critères d'évaluation du financement des arts du CAM et ont été exclus du processus d'évaluation par des pairs. Cela a entravé la croissance des arts et de la culture qui représentent la diversité du Manitoba.

À partir de 2010, étant donné que les investissements dans le CAM avaient pris fin, l'organisme a cessé d'accepter de nouvelles demandes au programme opérationnel afin de préserver le financement pour les participants qui étaient déjà inscrits au programme. Les processus visant à supprimer les organismes qui n'atteignaient pas les objectifs du programme pour accueillir les nouveaux venus n'étaient pas respectés.



Ainsi, le programme opérationnel et l'écosystème des arts et de la culture que nous avons aujourd'hui sont à l'image de ces 57 ans d'histoire. À première vue, le rééquilibrage budgétaire de ce programme devrait être relativement simple, en réaffectant le budget du programme d'une manière équitable qui tient compte de notre compréhension contemporaine des nombreuses façons dont les arts et la culture bénéficient aux citoyens du Manitoba. Pourtant, les défis associés à une répartition financière plus équitable sont considérables :

- Les montants des subventions des organismes qui participent actuellement au programme opérationnel n'ont pas augmenté depuis plusieurs années, ce qui représente en fait une diminution annuelle lorsqu'on tient compte de l'inflation.
- Les conditions de fonctionnement à la suite de la pandémie sont plus difficiles que jamais, étant donné les taux d'inflation élevés, les pénuries de main-d'œuvre et, dans bien des cas, des publics moins nombreux.
- Plusieurs des organismes qui participent actuellement au programme opérationnel se trouvent au cœur du secteur des arts et de la culture du Manitoba en tant que producteurs, diffuseurs, employeurs, partenaires, créateurs, et plus encore. La redistribution des fonds du programme pourrait s'avérer déstabilisante tant pour certains organismes particuliers que pour le secteur dans son ensemble.
- Avec un budget limité, le système de subventions du CAM est concurrentiel. Le rééquilibrage de la répartition du financement dans le cadre du programme opérationnel nécessite l'adoption de nouveaux critères d'évaluation qui valorisent à parts égales les nombreuses contributions du secteur des arts et de la culture aux communautés du Manitoba. Un tel changement pourrait provoquer une certaine résistance, car il remet en question les vieilles convictions.

Bien que ces défis soient réels, l'inaction face aux inégalités du programme opérationnel du CAM ne peut être la solution. Toutefois, les choses doivent se faire de manière à offrir des possibilités aux organismes qui ont été exclus tout en continuant à appuyer les organismes très performants qui participent actuellement au programme.

À compter de 2024-2025, le CAM adoptera une approche mesurée pour commencer à rééquilibrer le financement de ce programme, de la façon suivante :

- Le programme de subventions Soutien - Fonctionnement est désormais ouvert aux nouveaux candidats. Bien que cela ne garantisse pas l'octroi de fonds de fonctionnement à chaque nouveau candidat, ils seront évalués à partir des mêmes critères que les clients actuels.
- Les organismes seront évalués de façon égale sur la base de trois critères :
 - Impact - l'importance de leurs activités ;
 - Inclusion - la mesure dans laquelle leurs activités éliminent les obstacles à l'accès ; et
 - Opérations - Leur fonctionnement.Les fonds seront répartis en fonction de ces critères d'évaluation et les groupes prioritaires du CAM recevront une attention particulière lors de la répartition des fonds.
- Le programme appuiera les nouveaux clients qui produisent d'excellents résultats en fonction des critères du programme et cessera d'appuyer les clients actuels pour lesquels ce n'est pas le cas. Les clients qui ne sont plus appuyés dans le cadre de ce programme pourront demander au CAM de leur fournir une aide axée sur les projets.
- Le CAM s'efforcera de consacrer 65 % de son budget de subventions au programme opérationnel et 35 % aux programmes individuels ou axés sur des projets.
- Des subventions de fonctionnement pluriannuelles seront également octroyées pour assurer la stabilité des organismes.



De plus, le CAM continuera de collaborer avec le gouvernement pour atteindre ses objectifs et favorisera une collaboration à l'échelle du secteur afin de maximiser et mettre en évidence le rôle central des arts et de la culture dans un Manitoba prospère, connectée et vivante.

N° 3. Services aux communautés mal desservies

Les artistes et les organismes qui présentent des demandes au CAM sont les artistes et les organismes qui a) connaissent le CAM et b) ne font pas face à des obstacles insurmontables quand il s'agit de présenter une demande au CAM. Dans les deux cas, le CAM a du travail à faire pour s'assurer que tous les Manitobains admissibles connaissent les programmes du CAM et y ont accès. Ce travail comprend :

- Organiser des activités de sensibilisation dans les communautés qui ne sont pas représentées dans les résultats des subventions du CAM afin de les aviser des possibilités en matière de subvention. Ces communautés peuvent être définies par leur culture, leur géographie et leurs capacités.
- Mettre sur pied d'autres méthodes de présenter des demandes au CAM. Il pourrait s'agir de soumissions sonores ou visuelles.

DURABILITÉ DE L'ENVIRONNEMENT

Notre secteur étant ancré dans la condition humaine, les arts et la culture sont indissociables de l'un des plus grands défis de notre époque : le changement climatique. Nous devons agir ensemble pour réduire le nombre croissant d'événements climatiques extrêmes qui se produisent actuellement et pour limiter la détérioration de la planète qui est le résultat de l'activité humaine. Dans ce travail, le secteur des arts et de la culture joue deux rôles importants, soit de réduire l'impact environnemental de ses activités et de motiver les autres à suivre son exemple.

Pour encourager les clients à s'engager dans ce travail, le CAM prendra les mesures suivantes :

- Inclure des critères de lutte contre le changement climatique dans les demandes de subvention.
- Élaborer un programme de subventions pour appuyer les travaux qui portent sur des questions environnementales (si les budgets le permettent).
- Appuyer les clients en partageant les ressources.

RÔLE DU CAM

Depuis la création du CAM, l'organisme a principalement joué le rôle de bailleur de fonds, bien qu'au fil des ans il ait appuyé les clients et l'ensemble du secteur de diverses façons. Cet appui a été offert sous forme d'organisation d'ateliers, de commande d'études, de participation à des partenariats et de participation d'experts pour appuyer les organismes qui étaient confrontés à des défis.

Ce travail a été effectué en grande partie de manière ponctuelle et réactive au lieu d'être entrepris dans le contexte d'un cadre stratégique.

Au cours des deux prochaines années, le CAM réalisera un sondage auprès du secteur à l'échelle de la province afin de comprendre où il peut y avoir des lacunes dans la satisfaction des besoins de la communauté en matière de recherche et de perfectionnement professionnel. Ce sondage et cette analyse des résultats éclaireront les discussions afin de déterminer si le secteur bénéficierait de l'élargissement du rôle du CAM pour mieux répondre aux besoins dans ces domaines.